

# Tabac : un contrôle trop léger des taxes

SANTÉ La Cour des comptes épingle informatique déficiente et manque de personnel

- Les experts disent le « contrôle impossible ».
- Comment lutter contre le tabac si une partie des taxes est impayée, tonnent les antitabac.

La Cour des comptes a passé au crible la manière dont le SPF Finances engrange les accises sur le tabac. Son rapport est alarmant quant aux limites du contrôle que l'administration peut réellement exercer pour « fixer et percevoir les accises » liées à ce produit. Même si elles existent officiellement pour « décourager la consommation de tabac », il n'est pas mis en doute que ces taxes aident le trésor public, puisque le tabac en produit près de 3 milliards par an !

Les critiques sur le fonctionnement du système de vérification sont multiples : ainsi, face au système qui prévoit que chaque acteur de la chaîne de distribution, de l'entreposage à la vente, doit être « autorisé », la Cour relève que les « anciennes autorisations des principaux acteurs du marché n'ont jamais été évaluées. Une fois que le titulaire a son autorisation, ses activités ne sont plus contrôlées », ce qui signifie un « affaiblissement » du contrôle. Les malheurs notamment informatiques des services de contrôle sont détaillés : des services ne disposent pas d'accès étendu dans une application informatique : « Leur travail s'en trouve compliqué, car ils doivent chaque fois s'adresser au bureau unique pour obtenir toutes ces informations. Ce qui entraîne

une charge de travail "inutilement alourdie" ».

Parmi d'autres critiques, la Cour épingle la mutation qui a touché le secteur en 2011. Auparavant, les distributeurs devaient acheter des bandelettes fiscales avant la commercialisation des paquets de cigarettes et de tabac, sans limite de temps. Quand ils anticipaient une hausse des taxes, ils faisaient un stock conséquent de bandelettes fiscales « de l'ancien prix ». Depuis 2011, ils ne paient les taxes que quand ils mettent effectivement le produit sur le marché. « Mais il est impossible dans la pratique de concilier un contrôle efficace des bordereaux et la gestion des stocks dans les entrepôts ». En outre, « la procédure de destruction des signes fiscaux nécessite que les services de contrôles locaux y affectent un grand nombre d'agents et y consacrent beaucoup de temps. Il n'est pas toujours possible de contrôler physiquement les quantités déclarées, ni d'organiser une vérification administrative à tous les stades de la procédure. Cette situation entraîne assurément des pertes pour le Trésor ».

## « Impossible de garantir un contrôle efficace »

La Cour des comptes est donc persuadée qu'une partie du tabac commercialisé en Belgique l'est sans que les taxes dues soient perçues... mais ne peut chiffrer précisément cette perte. Elle épingle notamment qu'alors que certaines déclarations sont informatisées, d'autres données doivent encore être entrées manuellement. « La charge de tra-

vail est augmentée » de telle manière « qu'il est impossible de garantir un contrôle efficace ». C'est sur le gâteau, ces procédures auraient aussi alourdi le travail des producteurs, qui pourraient faire annuler ces dispositions parce qu'elles entraînent une distorsion de concurrence.

Face à ces critiques, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt réagit en soulignant que tout serait question de patience : « Une réorganisation est en cours. 2015 est une année de transition pour les douanes et accises. Une évaluation de cette nouvelle méthode de travail et de la mesure de la charge de travail ne pourra être effectuée qu'après » cette réorganisation.

Pour Luk Joossens, expert tabac auprès de la Fondation contre le cancer, la Cour des comptes vient « opportunément souligner que le système de perception des taxes sur le tabac n'est actuellement ni assez transparent ni assez vérifiable. Comment lutter contre le tabac quand on ne sait pas exactement quelle quantité est effectivement vendue dans notre pays ? Comment lutter contre le tabac en utilisant l'arme du prix quand une partie du produit est commercia-

lisée sans payer les taxes dues ? Le système actuel favorise les fraudes ou en tout cas en laisse grandir le soupçon. Certains pays dans le monde vont d'ailleurs abandonner l'utilisation de la bandelette, trop facilement falsifiable, pour celui d'une identification électronique. Mais il faut évidemment se donner les moyens d'un contrôle effectif ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

**PAQUETS NEUTRES****Rejet au Sénat français**

Le Sénat français a rejeté mercredi en commission le projet de paquet de cigarettes neutre.

Plusieurs centaines de burocrates avaient manifesté dans la matinée contre cette mesure introduite par le projet de loi santé.

À la place, la commission des Affaires sociales a adopté un amendement qui propose de suivre la directive européenne (prévoyant d'augmenter la taille des messages sanitaires sur les paquets), a indiqué un de ses membres.

L'instauration du paquet neutre souhaité par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a pour but de réduire l'attractivité du tabac. Cette mesure est d'application en Australie depuis 2012. Depuis, plusieurs études ont été menées pour évaluer son impact. Il ressort de ces travaux publiés dans le *British Journal of Medicine* que les fumeurs trouvent leur paquet moins attrayant et même leurs cigarettes moins bonnes qu'avec les paquets classiques. Les messages sanitaires, qui occupent un large espace, provoquent une envie d'arrêter de fumer chez un plus grand nombre de fumeurs. Peu après l'entrée en vigueur

de la nouvelle loi en Australie, le nombre d'appels vers la ligne téléphonique d'aide pour ceux qui souhaitent arrêter de fumer avait augmenté de 80 %.

L'Université d'Anvers, elle, avait montré que les jeunes trouvaient moins attractifs les paquets neutres.

À ceux qui l'interrogeaient sur l'efficacité de la mesure, Marisol Touraine a répondu : « *pensez-vous que les fabricants investiraient des millions d'euros dans des stratégies de packaging et de communication si ça ne jouait pas un rôle dans l'achat ?* ».

Ce rejet intervient quelques jours après la publication du dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il nous apprend qu'il n'y a jamais eu autant de fumeurs dans le monde.

Ainsi, en 2012, il y en avait 960 millions. C'est 240 millions de plus qu'en 1980 ! Le pourcentage de fumeurs diminue dans certains pays mais le chiffre global augmente en raison de la croissance démographique.

Chaque année, 6 millions de personnes décèdent à cause du tabac. Ce chiffre pourrait dépasser les 8 millions par an d'ici 2030, « *si des mesures rigoureuses ne sont pas prises pour endiguer l'épidémie* », prévient l'organisation.

V. JA.